

dans la Session du Parlement Provincial
commencée le 21e. de Février dernier.

Attesté,

(Signé) Wm. LINDSAY, Greff. Assée.

Motion a été alors faite pour le dit William Smith, Ecuyer, de lui donner permission de comparoître devant l'Assemblée, conformément à la dite Sommutation, mais l'Assemblée n'ayant point préalablement demandé permission au Conseil pour que le dit William Smith y comparut ;

Il a été résolu unanimement dans la négative.

La Chambre a été aussi informée que des Sommutations semblables avoient été envoyées à Charles de Léry, et à Jacques Voyer, Ecuyers, Assistants Greffiers du Conseil Législatif, les quelles ont été produites et lues.

Motion a été alors faite pour le dit Charles de Léry, Ecuyer, de lui donner permission de comparoître devant l'Assemblée, conformément à la dite Sommutation ; mais l'Assemblée n'ayant point demandé préalablement permission au Conseil pour que le dit Charles de Léry, y comparut :

Il a été résolu unanimement dans la négative.

Motion a été aussi faite en faveur du dit Jacques Voyer, Ecuyer, de lui donner permission de comparoître devant l'Assemblée conformément à la dite Sommutation : mais la Chambre d'Assemblée n'ayant point préalablement demandé permission au Conseil pour que le dit Jacques Voyer y comparut.

Il a été résolu unanimement dans la négative.